

La fédération de chasse monte aux créneaux

La chasse reste interdite



La fédération de chasse monte aux créneaux

« Si aucun texte officiel n'interdit la chasse en tant que tel, le déplacement qui lui est lié est pour l'instant interdit » explique la Fédération nationale des chasseurs de France (FNC). dans un communiqué « Il semblerait donc que seuls les chasseurs qui n'ont pas besoin de quitter leur propriété privée pour exercer cette activité soient en mesure de le faire », précise la fédération.

Au stade actuel du confinement la chasse est interdite.

La fédération du Gers est cependant en pourparlers avec les services préfectoraux pour obtenir des dérogations permettant de remplir ces missions de service public.

La fédération gersoise espère des réponses nationales et départementales très rapidement !

Le second confinement intervient à un moment essentiel et majeur de la régulation de la faune sauvage par les chasseurs. Tout en ayant la pleine conscience de l'enjeu sanitaire que nous impose la situation, l'absence de régulation des populations de sangliers, cervidés et palombes va avoir des répercussions immédiates et sans précédent sur les semis d'automne 2020 et sur les bourgeons de vignes et semis de maïs au printemps 2021.

C'est en ce sens que la fédération a initié des négociations très actives depuis 72 heures à Paris et dans le Gers. Malgré ses demandes et courriers aux Préfets du Gers et de la Région Occitanie, le décret paru ce samedi matin au JO sur les mesures générales liées au confinement n'indique rien sur la pratique de la chasse à proprement parler. C'est une circulaire adressée aux Préfets qui va préciser les modalités pratiques de la régulation des espèces, avec les contraintes spécifiques liées au confinement.

Les mesures dérogatoires seront discutées au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, début de semaine prochaine afin que le préfet du Gers puisse arbitrer sur ces demandes.